



AVIS

Publication

(Conformément à l'article L1133-1
du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que les budgets 2021 des fabriques d'Eglises suivantes ont été votés et approuvés en séance du Conseil communal en date du 08 septembre 2020 :

- **SAINT PIE X** du Petit-Ry
- **SAINTS MARIE ET JOSEPH** d'Ottignies

Ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal, espace du Cœur de Ville 2 - 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, à partir du 21 septembre 2020.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 10 septembre 2020.

Le Directeur général,

Grégory Lempereur.



La Bourgmestre,

Julie Chantry.